

ASSEMBLEE GENERALE 2014 CAUE de l'Aveyron



1			2	3
		4	5	6
7	8		9	10

1.2.3. Cantine de Ceignac - architecte P. Enjalbal 4.5.6. Mairie de Druelle - architecte De l'errance à la trace 7.8. Gite à Mostuéjouls - Elody Albouy, architecte et Thierry Carel, architecte d'intérieur 9.10. Maison à Thiézac - architecte S. Roubine

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014 CAUE de l'Aveyron

Mai 2014

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement 5 Place Ste Catherine, Imb Ste Catherine 12000 RODEZ Tel: 05.65.68.66.45 Fax: 05.65.68.14.97



RAPPORT MORAL

Je voudrais en introduction vous remercier, mesdames, messieurs les élus, représentants des administrations et membres adhérents pour votre présence à notre Assemblée Générale 2014 ainsi que pour votre participation et votre soutien aux actions du CAUE.

En 2013, les missions du CAUE se sont inscrites dans la continuité des années précédentes avec le conseil aux particuliers et aux collectivités et les actions de sensibilisation des publics : acteurs de l'aménagement et scolaires.

A travers les conventions de partenariats, l'équipe du CAUE accompagne également dans la continuité le Conseil Général de l'Aveyron et le Conseil régional de Midi-Pyrénées.

L'équipe a poursuivi l'appui aux programmes du département : Cœur de Village, Bourg Centre, environnement....

De même ceux de la région, le volet des politiques territoriales auprès des Pays et le volet tourisme, et notamment l'accessibilité, le développement durable et les quatre « Grands sites » du département que sont Conques, Millau-Larzac templier, Villefranche-Najac et Rodez.

Concernant le patrimoine, après avoir finalisé le recensement des dispositifs constructifs, nous avons entamé une réflexion sur la transmission des savoir-faire dans le cadre de la convention entre l'Union Régionale des CAUE et le Conseil Régional.

Dans sa mission d'accompagnement des collectivités, le CAUE est amené à proposer des démarches innovantes adaptées aux enjeux identifiés avec les élus.

Ces procédures sont riches d'échanges entre les acteurs du projet d'aménagement urbain : services techniques, associations et usagers. Elles favorisent l'émergence d'une prise de conscience partagée des enjeux nécessaires à la réalisation de projets d'urbanisme qualitatifs, économes et respectueux de l'identité des communes.

Un élément essentiel du fonctionnement du CAUE pour cette année aura été la question de son financement lié aux difficultés du recouvrement de la Taxe d'Aménagement. Compte-tenu des dysfonctionnements du nouveau système informatique mis en place dans toute la France, le montant prévu par les services de l'Etat de 530 627 € n'aura été que de 265 803 €.

Notre commissaire aux comptes a initiée une procédure d'alerte en mars 2013. Un accord d'échelonnement du paiement de la part patronale de l'URSSAF et des impôts a été mis en place avec la commission des chefs des services financiers.

Cette décision du Conseil d'administration a permis de maintenir le fonctionnement du CAUE sans avoir recours à l'emprunt, en utilisant une partie de nos réserves.

Ces éléments, le retard du versement de la Taxe, comme la baisse significative probable du nombre de permis de construire dans le département comme en France, impactent nous le verrons, l'équilibre du résultat 2013 et du budget 2014 de l'association.

D'autre part les réformes législatives en cours concernant **la loi** patrimoine ainsi que la loi portant décentralisation et reforme de l'action publique pourraient modifier directement les missions des CAUE. Elles font l'objet d'un travail de réflexion par l'ensemble du réseau national des CAUE; présidents et équipes, avec l'appui de la Fédération Nationale des CAUE.

Notre Assemblée Générale est donc l'occasion de vous présenter nos réflexions et nos propositions pour l'évolution des missions du CAUE auprès des collectivités locales et des institutions départementales et régionales.

Nous proposerons également de mettre en débat l'adaptation des outils, des moyens et du rôle du CAUE dans l'accompagnement de la mutation et de l'organisation des collectivités locales.

Je vous remercie de votre attention.

Danièle VERGONNIER Présidente du CAUE de l'Aveyron

BILAN D'ACTIVITES 2013

CONSEILLER

LES PARTICULIERS

Réalisé 2013		Réalisé 2012		
98	23,25	53	25,25	

Le conseil au particulier est un service gratuit qui s'adresse à ceux qui ont un projet de construction, de réhabilitation, de rénovation ou d'extension.

Hormis le conseil téléphonique, le CAUE tient des permanences tous les mois à :

- Espalion : au centre médico-social, 4 rue du Palais, le 1er mardi du mois
- Rodez : au CAUE, les 2ème et 4ème mardis du mois
- Villefranche: au centre médico-social, rue Borrely, le 3ème mardi du mois
- Millau : au service urbanisme de la mairie, les 2ème et 4ème jeudis du mois.

LES ADMINISTRATIONS

Le CAUE émet un avis sur les dossiers d'instruction de permis de construire qui lui sont présentés par la DDT ou les services d'urbanisme des collectivités. Il participe aussi en tant que personne qualifiée aux Commissions Départementales de la Nature, des Sites et Paysages ou d'Aménagement Commercial, aux MISAP, aux commissions de la DREAL, Natura 2000...

LES PROFESSIONNELS

Le CAUE est une ressource pour tous les bureaux d'études qui peuvent consulter ses archives. Sur demande, il conseille les professionnels sur des règles d'urbanisme, d'accessibilité, d'insertion paysagère...



CONSEILLER

LES COLLECTIVITÉS

Toutes les communes peuvent solliciter le CAUE pour un conseil architectural, paysager ou un aménagement d'espace public. Le CAUE répond systématiquement à chaque demande et se déplace. Cette année 33 collectivités ont sollicité le CAUE.

	Réalisé 2	2013	Réalisé 2	2012
Communes ou intercommunalités	33	88	20	32,50

Collectivités qui ont sollicité le CAUE pour des conseils ponctuels

Almont les Junies Réhabilitation d'une grange en logements **Auzits** Aménagement de places de stationnement Bozouls Agrandissement de la Zone d'Activités

Castelnau-Pégayrols Maison des services

CC Carladez Réhabilitation d'un patrimoine bâti CC Decazeville Façades des maisons ouvrières de Viviez

CC Laissac Pôle de la petite enfance

CC du Naucellois Aménagement de la ZA Intercommunale

Clairvaux Aménagement des villages de Bruéjouls et Clairvaux

Creissels Construction d'un mur mitoyen Cruéjouls Projet d'aménagement foncier Flavin Jury pour un lotissement

Fondamente Assainissement

AVAP - Centre ancien - Rencontres de l'habitat - Zac de l'Estreniol Grand-Rodez

La Salvetat-Peyralès Maison médicale

Laguiole Lotissement du Frêne - Conseil aux acquéreurs

Lunac Réhabilitation salle omnisport Mise en place d'une PVR Montsalès

PLU - avis sur le cahier des charges et le zonage Montrozier Moyrazès PLU - avis sur le cahier des charges et le zonage Nant Aménagement lotissement et espaces publics

Projet d'aménagement de la RD Naucelle

Procédure de consultation à la maîtrise d'oeuvre Najac Rodez Halle du Faubourg - Forum de la biodiversité Salles la Source Embellissement du jardin de Ste Austremoine

Sanvenza Aménagement des espaces publics

St-Côme d'Olt PLU - avis sur le cahier des charges et le zonage

St Félix de Lunel Aménagement du village de Lunel St Geniez Aménagement d'une zone AU

St-Parthem Aménagement d'un lotissement à Puech Lacazes

Ste-Eulalie de Cernon Salle polyvalente Ste-Radegonde WC publics

Thérondels PLU - avis sur le cahier des charges et le zonage

Le CAUE **ACCOMPAGNE LES PROGRAMMES DU CONSEIL GÉNÉRAL.** Il conduit des actions pour les communes et les porteurs de projets touristiques dans le cadre de programmes spécifiques :

- l'amélioration du cadre de vie et la valorisation des centres anciens des bourgs et des villages
- la création et la modernisation des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes

CŒUR DE VILLAGE

	Réalisé 2013		Réalisé 2012	
	communes	jours	communes	jours
Lancements d'opérations	2	2,50	8	4,50
Données territoriales	5	15,50	7	35,50
Schémas directeurs	7	42,25	16	122
Suivi des communes	3	5	3	2,50
total	7	65,25	26	164,50

Lancement d'opérations

L'Hospitalet du Larzac Grand-Vabre

Données territoriales

L'Hospitalet du Larzac Lescure-Jaoul Le Cayrol St-Jean-St-Paul Ste Juliette sur Viaur

Etudes effectuées ou en

cours
Le Cayrol
Martrin
Curières
Grand-Vabre
L'Hospitalet du L.
Lescure-Jaoul
Ste Juliette

Suivi des communes

Curières Le Cayrol Saujac



Le cadre des opérations Coeur de village (-1 000 hab) / Bourg-Centre (+1 000 hab)

Les opérations Coeur de Village ou Bourg-Centre visent à l'élaboration d'un programme cohérent intégrant aussi bien l'aménagement d'espaces publics (places, rues, venelles...) que des problématiques d'équipement communaux (mairie, salle des fêtes, logements locatifs, école...). L'opération coeur de village permet donc de prendre des décisions sans oublier la réflexion d'ensemble, parfois à long terme.

Cette opération doit aboutir à un programme pluriannuel de travaux coordonnant toutes les opérations liées aux espaces publics, dans un souci de cohérence au plan technique et financier. Cette démarche débute par une reflexion prospective avec les élus, les services du département et le CAUE.

L'objectif est de créer une place qui permette de valoriser les entrées du gîte communal et de l'église tout en assurant un polyvalence d'usage.

- 1 un revêtement de sol (type stabilisé) pouvant accueillir du stationnement et jeux de boules par exemple.
- Des fosses de plantations (buis et vivaces type iris) réserve en pied du mur de clôture donnent une dimension plus conviviale à cet espace entièrement minéral. Elles mettent en valeur l'entrée du gîte et celle de l'église.
- les arbres en bord de place sont conservés (si leur état le permet, dans le cas contraire ils seront remplacés). Ils partici tégalement à la dimension conviviale de la place, situés en bord de rue ils l'encadrent. Lors de l'aménagement il faudra veiller à leur laisser une fosse assez large (cf. annexe plantation à ajouter)
- Les conteneurs pourraient prendre appui le long du mur de l'église. Un peu en retrait, ils restent accessibles au can 4 n de ramassage.





BOURG CENTRE

	Réalisé 2013		Réalisé 2012	
	communes	jours	communes	jours
Lancements d'opération	0	-	1	2
Données territoriales	1	6	2	25,50
Schémas directeurs	0	3	5	97,50
Suivi des communes	7	48	7	34,50
	7	57	8	159,50

Données territoriales

Cassagnes-Begohnès

Suivi des communes

Bozouls Cassagnes-Begohnès Capdenac-Gare Druelle Sébazac-Concourès Saint-Affrique Saint-Côme d'Olt



<u>A</u>CCOMPAGNER

Les étapes du programme Coeur de Village / Bourg-Centre

Etape 1 : La commune saisit le Conseil Général de l'Aveyron.

Etape 2: Le Conseil Général fixe une réunion de lancement et convoque les différents

intervenants dont le CAUE.

Etape 3 : Le CAUE réalise un schéma directeur en concertation avec les élus municipaux.

Un programme d'aménagement est défini. Les travaux s'engageant sur plusieurs années, les aménagements sont donc hierarchisés en fonction du budget et des priorités de la commune. Le schéma directeur doit être validé par

le Conseil Municipal.

Etape 4: Le diagnostic est restitué en présence des partenaires du Conseil Général et du

maître d'oeuvre sélectionné par la commune : architecte, paysagiste ou urbaniste.

Etape 5: Le CAUE participe aux comités de pilotage durant les phases d'aménagement.





<u>ACCOMPAGNER</u>

ÉCONOMIE TOURISTIQUE

2001101111211202		
	Réalisé 2013	Réalisé 2012
	jours	jours
Outils, méthode et aide à l'instruction	1	2
Information et sensibilisation	-	-
Accompagner	21,50	36,50
total	22,50	38,50

Accompagnement des porteurs de projets

Le CAUE est partenaire du Comité Départemental du Tourisme. Ils reçoivent ensemble, lors de permanences, les personnes ayant pour projet la création d'un gîte de séjour ou de chambres d'hôtes situées sur le territoire Causses et Cévennes classé Unesco, aux abords des GR ou des véloroutes.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le CAUE prend part au concours départemental «villes et villages fleuris». Les modalités du concours

Etape 1: Les communes s'inscrivent au concours auprès du Conseil Général (et organisent en

parallèle, si elles le souhaitent un concours communal des maisons et jardins fleuris)

Etape 2: Le Conseil Général et le CAUE animent des ateliers ou des réunions de sensibilisation

avec les habitants et les agents communaux sur les critères de fleurissement et de développement durable en coordination avec la Fédération Régionale des Offices

de Tourisme et Syndicats d'Initiative.

Etape 3: La Région MP attribue les 1, 2 ou 3 fleurs et propose les candidatures pour la 4ème

fleur.

Etape 4: La CNVVF attribue la 4ème fleur.

Le CAUE participe aussi aux prix départemental du Patrimoine et prix départemental du Développement Durable.

Le CAUE a participé pour la première fois au concours national des prairies fleuries.

SAUVEGARDE DU PETIT PATRIMOINE BÂTI

Dans le cadre du Fonds départemental d'intervention pour l'Environnement, le CAUE a participé aux comités techniques et émis des avis de faisabilité puis de conformité sur les dossiers de particuliers, associations ou communes qui ont saisi le Conseil Général pour une aide à la remise en état de leur petit patrimoine bâti : four à pain, burons, jasses, séccadous, pigeonniers, cazelles,...

Dans le cadre d'une convention tripartite, le CAUE **ACCOMPAGNE DES PROGRAMMES DU CONSEIL RÉGIONAL:**

- pour la valorisation des projets architecturaux, urbains, et environnementaux
- pour l'expérimentation de nouvelles démarches transversales reliant valorisation patrimoniale, urbaine et paysagère au développement territorial et économique

	Réalisé 2013	Réalisé 2012
	jours	jours
Accompagnement des filières touristiques	127,25	109,25
Accompagnement des pays et communes	96,75	139,75
Energie et développement durable	39	-
Patrimoine	18	19,50
total	281	268,50

PATRIMOINE

Depuis 2011, le CAUE réalise un travail sur les savoir-faire et systèmes constructifs remarquables. Deux fiches sur les systèmes constructifs spécifiques à l'Aveyron ont été mises en ligne sur le site des CAUE de Midi-Pyrénées.

Par ailleurs, le CAUE a accompagné le dossier de candidature au label Villes et Pays d'art et d'histoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez.





Emprise géographique

Aveyron, Lot et Tarn : Nord Aveyron,

Quercy, Lévézou, Ségala, Monts de

Lacaune. Massif pyrénéen : Haut

Couserans, Haute Ariège, Hautes

Pyrénées, Haute Garonne.

Les charpentes à chevrons sont uti-lisées dans tous les milieux : urbair comme rural, habitations et bâtiments

[PRINCIPE CONSTRUCTIF]

» Moutine et universation : Les chappentes à chevrons doivent respecter des dimensions précises. Les portées sont d'environ 5 à 6 m et les chevrons sont généralement espacés de 50 cm pouvant aller jusqu'à 1 m. la section ne dépasser pas 15115 cm n. lls sont couples dans la longueur du thorce de l'arther de manière à dégager deux La section l'amenuise au fur et à mesure de la hauteur de conomise ainsi les bois.

Les éléments de charpente en bois sont laissés bruts.

es facilitée par l'utilisation de petites sections. On peut ainsi monter la char pente sans outil de levage important ou par la force de l'homme.



POLITIQUES TERRITORIALES ET DE LA MONTAGNE

Le Conseil Régional missionne le CAUE pour accompagner les pays dans leur démarche novatrice de «développement durable».

Aires de Covoiturage : Analyse des enjeux sur les fonctions des aires de covoiturage et les possibilités d'aménagement d'espaces publics innovants.

Chemin de St Jacques : Recensement et mise à disposition des ressources du CAUE dans le domaine du patrimoine et du paysage pour la réalisation de panneaux d'interprétation

Cellules de conseil architectural : Accompagnement des projets de construction de bâtiments agricoles sur le territoire du PNR des Grands-Causses. Collaboration à la cellule de conseil qui réunit porteurs de projets, élus, architectes-conseil du PNR et du CAUE, services de l'Etat, pour discuter de l'insertion paysagère des bâtiments.

Méthanisation: Accompagnement des projets d'installation de centrale de méthanisation. Réalisation de diagnostics territoriaux préalables à l'intégration architecturale, paysagère et sociale des unités de méthanisation - Accompagnement des collectivités et des porteurs de projets – Participation aux réunions de sensibilisation et de concertation.

Natura 2000 : Participation au groupe de travail - Accompagnement à la rédaction de documents d'objectifs de site Natura 2000

Parking de Gare : Préparation d'ateliers de sensibilisation et de formations des acteurs

Plan Climat énergie : Participation aux groupes de travail sur la transition énergétique des collectivités

Plan climat / filière bois : Accompagnement des élus, des acteurs et des services - Organisation de visites de sites - Réalisation de fiches par opérations

PNR Aubrac : Accompagnement de l'Association d'Emergence du Parc sur les volets patrimoine paysager et patrimoine architectural et urbain.

Valorisation des terrasses viticoles : Accompagnement pour le développement du vignoble d'Estaing et de la vallée du Lot et de la mise en valeur des terrasses.

Valorisation du territoire Unesco : Participation à l'observatoire photographique du paysage agropastoral des Causses et Cévennes.

Grand angle

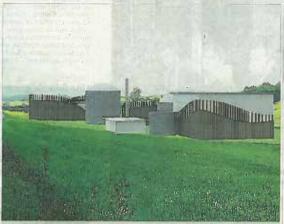
Le lent virage de la méthanisation agricole

Énergie. Les projets de méthanisation agricoles fleurissent lentement dans le département. Toui d'horizon des dossiers en cours.

Dans quelques jours, le pro jet de méthanisation territojet de méthanisation territo-riale du plateau Ri-gnac-Montbazens prendra un tournant décisif avec le dépôt du permis de construi-re et de l'autorisation d'ex-ploitation. Soixante-treize ex-ploitants agricoles de cette région de l'ouest du départe-ment sont inpoliusés dans cetment sont impliqués dans cet

ment sont impliqués dans cer-te démarche.
En terme de méthanisation agricole, c'est le projet phare du département. Ce virage « vert », l'Aveyron le prend toutefois avec une certaine précaution. Un peu à l'instar du pays tout entier. «Le gou-vernement s'est fixé comme objectif quelque chose com-me un millier d'installations objectif quelque chose com-me un milier d'installations d'ici à 2020, or 140 projets fonctionnent réellement ain-si que 160 projets indus-triels. En Aveyron, pour l'heure, il n'y en a aucun à ma connaissance, si ce n'ess celui des bergers du Larzac dans le sud du département, qui relève du domaine qui relève du domaine agro-industriel, et qui fonctionne pour un usage interne à l'entreprise. »

Douze projets en cours ou en réflexion à ce jour Benoît Labascoule connaît le dossier de la méthanisa-tion par cœur. À la Chambre d'agriculture, il est le réfé-rent des porteurs de projets pour les agriculteurs du dé-partement. A ce jour, sont re-censés douze projets ou ré-flexion, neuf collectifs et



Le projet agricole Prometer, sur le plateau de Rignac-Montbazens, est le plus avancé en Aveyron. DR

trois individuels. Sur ces trois derniers, un a obtenu son permis de construire et les deux autres sont en cours d'instruction. Pour rester dans les chiffres, en Midi-Pyrénées, dix-huit installations (tous types confondus) sont en fonctionnement, dont quarte unités individuelles en méthanisation agricole, deux autres étant en construction. On peut également ajoutes que quarante-deux projets, la Région misant sur la réalisation de cent méthaniseurs à l'horizon 2020. thaniseurs à l'horizon 2020. inamiscurs a l'norizon 2020. En Aveyron, dans un départe-ment où se pratique beau-coup l'estive, si la produc-tion d'effluents est importan-te en période hivernale, elle est moindre en période esti-

vale. Ce qui complique la possibilité d'une production régulière tout au long de l'an-née et constitue l'un des née et constitue l' freins à l'installation.

d'arriver au bout

d'arriver au bout

«Et puis, ce n'est pas le jackpot!», affirme Benoît Labascoule, qui avu trop d'exploitants pris au piège de leu, investissement pour inciter les
agriculteurs à aller gaiement
vers la méthanisation.

Il est vrai que de nombreux
paramètres sont à prendre en
compte à l'heure de se lancer dans un tel projet. Cela

cer dans un tel projet. Cela va des aides disponibles aux retombées financières liées aux tonnages de production en passant par les prix de rachat de l'énergie, primés ou pas par rapport à la récupéra-tion de la chaleur. Autant di-re que le travail en amont est véritablement primordial. Quoi qu'il en soit, les techni-

ciens sont unanimes pour mettre en avant la nécessité

ciens

mettre en avant la nécessié d'être armé de patience et animé d'une ferme volonté d'arriver au bout pour mener bien un projet de méthanisation agricole. Antoine Stouff, président de Prometer qui porte le dossier du plateau Montbazens-Rignac, ne les contredira pas sur le sujet. En Allemagne, près de

En Allemagne, près de huit mille installations de mé-

thanisation fonctionnent dé-

« Vers une mise en service au premier semestre 2016?»

Antoine Stouff est agriculteur à Roussennac et préside la SAS Prometer, qui porte le projet de méthanisation agricolé sur le plateau de Montbazens-Rignac.

Où en est votre projet à ce jour?

Il est finalisé. D'ici à la fin

Right decilieux il brutal m

Il est finalisé. D'ici à la fin du mois devraient être déposées la demande de permis de construire et la demande d'autorisation d'exploiter. d'autorisation d'exploiter. Chronologiquement, en étant raisonnablement opti-mistes, nous devrions avoir les autorisations administra-tives en 2015 et assurer la mise en service au premier semestre 2016. Il faut sa-voir que nous avions lancé le projet en 2008...

Un projet difficile

à porter ? Un sacerdoce ! (rires) Voire Un sacerdoce! (rires) Voire un chemin de croix. La complexité réside aussi dans le fait que ce sont soixante-treize exploitants qui sont réunis dans ce projet. Pour faire cheminer tout le monde en même temps, ce n'est pas évident. De plus, on relève administrativement du niveau le plus haut de surveillance. Pour vous donner une idée, le dossier donner une idée, le dossier technique fait 600 pages.

Vous y consacrez

Vous y consacrez tout votre temps!
Non, je suis d'abord agriculteur. Compte tenu de l'importance du projet, nous avons rapidement convenu que nous ne pourrions y arriver seuls. Raison pour laquelle nous nous sommes associés à la caisse des dépôts et consignation et à la société Eneria pour la partie



Antoine Stouff porte le projet, mais aime à rappeler qu'il n'est pas seul.

technique. Mais ce sont bien les agriculteurs qui por-tent le projet. C'est important

à souligner ?

a soungner : C'est un gage de confiance et cela assure la légitimité

et cela assure la légitimité du projet.

Quelles motivations vous font avancer?
Plusieurs. En matière d'énergie renouvela-ble, c'est une valorisation de nos productions d'effluents. Cela n'a rien à voir avec les agrocarburants car notre priorité reste la nourriture animale.

ture animale.
Puis, à l'échelle de nos exploitations, nous avons calculé que nous pouvions mettre moins d'engrais. Enfin,
la méthanisation agit comme désodorisant des effluents d'élevage. Il faut y
voir aussi tout l'aspect territorial et une notion du bien torial et une notion du bien vivre ensemble.

Géographiquement

→ En terme de The terme de méthanisation agricole, une douzaine de projets sont donc plus ou moins en état d'avancement sur le département, dont neu qui s'opèrent de manière collective.

collective.

Outre le plus avancé, à savoir celui de

Montbazens-Rignac, ces
projets ou réflexion ont
lieu à Sainte-Genevièvesur-Argence, qui
concernerait une trentaine
d'exploitations.

d'exploitations, à Centrès, avec plus d'une vingtaine d'exploitants, à Millau (zone des Fialets) où ils seraient une dizaine

d'exploitants, à La Cavalerie avec

à La Cavaleríe avec quarante-huit agriculteurs, à Belmont-Camarès avec une quarantaine d'exploitations, et, dernier en date, vers Séverac-le-Château. À Sébazac-Concourès, trois exploitations se sont regroupées et ont bien avancé sur leur dossier, tandis que trois autres unités collectives sont en cours, dont une à en cours, dont une à



Comment ca marche?

Le principe de la méthanisation est la dégradation de la matière organique (lisier, fumier, purin, déchets verts, déchets agroalimentaires, cultures déchets verts, déchets agroalimentaires, cultures énergétiques...) en absence d'oxygène (ferrmentation dite anaéroble) afin d'en faire une énergie, gaz ou électricité selon les procédés mis en place. Cette dégradation a lieu grâce à l'action de différentes bactéries. Le méthane sert de combustible carburant au cogénérateur. Ce groupe de cogénération produit de l'électricité vendue à EDF et de la chaleur qui peut être valoriés es elon les besoins aux abords de l'installation (habitations, bâtiments d'élevage, serres...) Pour Benoît Labascoule, «C'est l'énergie de demain si une volonté nationale accompagne la démarche ». Récemment, Prometer a mis en évidence l'utilisation efficace des digestats comme engrais en remplacement de ceux, chimiques, utilisés aujourd'hui. «Et c'est très efficace l» insiste-til, pointant là une autre source d'économie réalisable par les agriculteurs. De même, Prometer envisage la production de gaz naturel, en se raccordant à une conduite principale passant à une conduite principale passant à proximité

TOURISME DURABLE

1. Qualifier les hébergements touristiques

Tourisme durable

En partenariat avec les différents opérateurs techniques, le CAUE accompagne les porteurs de projets désireux de créer ou moderniser leur structure selon les principes du tourisme durable en veillant à ce que soient bien intégrées les dimensions :

- économique (rentabilité, soutien à l'économie locale)
- environnementale (qualités architecturales et paysagères du projet, économies d'énergies, gestion de l'eau, tri sélectif...)
- sociale (formation du personnel, accessibilité aux personnes en situation de handicap ...)
- --> Hôtels, campings, gîtes de groupes, villages de vacances, projet d'appartements locatifs touristiques

Programme Hébergement Touristique de Caractère

- Les porteurs de projets sont accompagnés en partenariat avec Gîtes de France.
- Qualification « art de vivre » : participation au jury pour la qualification des hébergements H.T.C

2. Accessibilité

- Diagnostic accessibilité auprès des hôteliers et restaurateurs.
- Accompagnement de la CCI pour la création d'une grille d'autodiagnostic d'accessibilité handicaps pour les hôteliers, afin de leur permettre d'évaluer le niveau actuel d'accessibilité de leur établissement.
- Accompagnement à la demande des particuliers et professionnels désireux de proposer un équipement touristique
- olissement.
 ande des
 désireux
 - accessible aux personnes en situation de handicap.
- Mise en place de permanences avec le CDT pour recevoir les particuliers ou professionnels désireux d'adhérer au label Tourisme et Handicap.

3. Formation des partenaires

A la demande de l'Association Départementale de Promotion Sociale Agricole, intervention auprès d'un public de stagiaires adultes préparant le diplôme à l'installation en agriculture.

Réalisation de fiches concernant les structures touristiques accompagnées dans le cadre du programme tourisme durable.



Grand Site - Accessibilité Office de Tourisme de Najac -Inauguration en présence du sous-préfet, du député, du conseiller général, du maire et de l'architecte.



Grand site - Accessibilité Office de Tourisme de Rodez

LES GRANDS SITES

Participation aux réunions du Comité Qualité Grands Sites et réalisation des documents de diagnostic qualité pour les Grands sites de Conques, Najac/Villefranche-de-Rouergue, Rodez, Viaduc de Millau.

Grand Site de Conques : le CAUE accompagne la commune, la communauté de communes Conques-Marcillac et l'office du tourisme pour amorcer le projet d'un nouvel office de tourisme à Conques (animation de réunions, identification du bâtiment, conseils pour la réalisation du cahier des charges, conseils sur les procédures possibles de consultation...).

Grand Site de Rodez : participation aux réunions concernant la mise en accessibilité de l'Office de Toourisme de Rodez.

Grand Site Najac: accompagnement de la commune pour la réhabilitation des villages de vacances de Mergieux et Hauts de Najac (cahiers des charges, procédures de consultations de maîtrise d'œuvre, participations aux jurys…).

Grand Site Villefranche-de-Rouergue : conseils aux élus à travers la réalisation de 2 études préalables à l'aménagement de la RD 911 et à l'aménagement de la place Fontanges.

Grand Site Viaduc de Millau : le CAUE a réalisé plusieurs études d'analyses en 2013 sur le Centre-Ville et les berges de Millau.

Le CAUE continue également d'accompagner la commune de **Roquefort-sur-Soulzon** dans son programme de requalification urbaine Roquefort 2016.

Depuis quelques années, le CAUE **ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS** sur leurs projets architecturaux, d'urbanisme ou problématiques environnementales.

Compte-tenu de l'absence de services techniques et de moyens financiers dans les territoires ruraux, les demandes des collectivités vont bien souvent au-delà de la mission de conseil du CAUE définie par la loi sur l'Architecture. Le CAUE accompagne donc les collectivités dans le cadre de conventions d'objectifs, en dehors du champ concurrentiel de la maîtrise d'oeuvre.

COMMUNE DE LAISSAC

Le CAUE accompagne la commune de Laissac sur ses différents projets, et notamment :

- concertation pour les projets d'aménagement de l'espace public autour du Foirail, en partenariat avec la Manufacture des paysages
- projet d'aménagement de lotissement (aide à la rédaction du cahier des charges jury de consultation des équipes)
- conseils pour l'aménagement d'un carrefour
- conseils pour le fleurissement de la mairie

COMMUNE DE MILLAU

Le CAUE a réalisé plusieurs études préalables, notamment :

- Aménagement de la place de la Capelle
- sur les ambiances et la perceptions des espaces publics du centre-ville
- sur les possibilités de renouer le lien de la ville avec le Tarn (Quai Sully-Chaliez)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MILLAU GRANDS-CAUSSES

Le CAUE a réalisé une étude préalable :

- sur l'aménagement du secteur Pont Lerouge Pont submersible
- sur l'aménagement de la zone touristique des berges du Tarn et de la Dourbie.

COMMUNE DE VIVIEZ

• Le CAUE a réalisé une étude préalable sur les entrées de ville de Viviez et l'avenue Adam Grange.

Par sa fine connaissance du territoire, et conformément à ses statuts, le CAUE est sollicité pour **ACCOMPAGNER DES PROJETS DE TERRITOIRE** portés par des associations ou des entreprises. Le CAUE a conventionné avec :

L'ASSOCIATION D'ÉMERGENCE DU PNR AUBRAC

Le CAUE accompagne l'association d'émergence du PNR Aubrac pour le pilotage interdépartemental du volet patrimoine paysager. Le CAUE a pour misson le **recollement des unités paysagères du Nord Aveyron**.

Il participe également au **recensement du patrimoine bâti sur le territoire Aubrac**, à partir de ses ressources internes, et notamment des diagnostics réalisés dans le cadre des programmes Coeur de Village et Bourg-Centre.

EDF - UNE RIVIÈRE, UN TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT

Intégration des unités de Méthanisation

Le CAUE intervient auprès des porteurs de projet d'unité de méthanisation agricole sur le volet Concertation/Intégration Paysagère. Il réalise un diagnostic territorial afin de favoriser une bonne intégration du projet dans son environnement territorial et social (analyse du foncier, des contraintes, des flux, de l'organisation de l'implantation des équipements dans le site) et met en place ensuite des outils de sensibilisation et de concertation avec les habitants (réunions d'information...).

Définition des Unités Paysagères de l'Aveyron

D'autre part, le CAUE travaille sur la définition des différentes Unités Paysagères de l'Aveyron à travers une analyse de terrain, une définition et une cartographie des grandes familles de paysage.

Ce travail permettra ainsi d'accompagner les porteurs de projet dans une meilleure connaissance du territoire, de son histoire, de ses particularités et de son évolution.

CAUE et EDF pour un développement harmonieux de la méthanisation

oskiwi nardyddyb a condd y Mai a jauriwi carroddyb a condd

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement et l'agence EDF Une Rivière, Un Terrissire Développement se rapprochent pour favoriser le développement de la production d'électricité par méthanisation sans affecter la vie sociale et les paysages.



Photo: La convention entre le CAUE et EDF à été signée le 6 décembrs

Parso que les deux asileum, shasun à sa manière, assompagnent depuis querque temps les potieurs de projets d'unités de méthanisation sur le teritoire aveynonnais. CAUE et agence EDF ont décidé de co-signer une convention de collaboration fluant les tôles et engagements des uns et des autres.

D'une part, le CAUE intervient auprès des portions de projet d'unité de méthemeston agrocie aut le voiet Concertation findagnation Paysagère. Pour dels, le CAUE réalise un diagnostis territorie afin de favorisent une bonne rélégation du projet dans son environnement territorie et social familyse du fonder, des contraîntes, des flux et de l'organisation et l'implicatation des équipements dans le aloy et met en place ensuite des outlis de sensibilisation et de concertation avec les habitants (Municos d'information...................)

Davier part, le CAUE travaille sur la définition des définientes Unités l'expagéres de l'Aveyon à travers une énayes de terrain, une définition et une canographie des grandes families de paysage. Ce travail permettre ainsi d'accompagner les porteurs de grejet dans une recleure connessance du tembore, de son histoire, de ses particularités et de son évolution : c'est notamment le cas avec l'Association d'Emergance ou PAR Autres dont EDF est partienaire.

De son obté. EDF a identifié dans le champ des compétences de son agence « Une nvane, un terricire » DEVELOPPEMENT « Let, Tryptre et Tam, des fidematiques d'inférêt commun pour lessuables une collaboration antre les deux entités permetra de faire avancer le champ des connaissances au bénéfice des porteurs de projets.

ORGANISER DES MANIFESTATIONS

	Réalisé 2013	Réalisé en 2012	
	jours	jours	
Sensibilisation	66,25	79,50	
Organiser des manifestations	25,25	60,50	
total	91,50	140	

1. Sensibilisation des scolaires

Le CAUE intervient dans les classes pour sensibiliser les jeunes à l'architecture, aux paysages et à l'environnement par le biais de visites commentées, ateliers, maquettes, dessins, jardinage, lectures de paysages...

Cette sensibilisation permet aux jeunes de comprendre l'évolution de leur cadre de vie naturel et bâti, et d'identifier ce qui a contribué à construire les paysages. Cette découverte aide les jeunes à se situer dans l'espace mais aussi dans la société.

Ecoles primaires

- Ecole de Gelles : jardin pédagogique
- Ecole de Montbazens : projet éco-école
- Ecole de Sainte-Juliette s/Viaur: travail préparatoire sur l'aménagement de la cour de récréation

Collège et Lycée

• Collège d'Espalion : cycle d'initiation à l'urbanisme dans le cadre d'un itinéraire de découverte (classe de 5ème)

Enseignement supérieur et formation des adultes

- Lycée MIL de Rignac : Interventions sur le Patrimoine des Causses et du Ségala (2ème année BTS aménagement paysager)
- CRAISAF : Intervention sur les entités paysagères de l'Aveyron (formation pour adultes)
- Accompagnement d'une étudiante en Master de géographie et d'aménagement (université d'Angers) sur le thème de la diffusion d'un urbanisme durable d'après l'étude du lotissement de Laquiole.

2. Intervention auprès du Grand-Public

- Lectures de paysages réalisées pour les offices de Tourisme de Salles-la-Source et Pont-de-Salars
- Université du temps libre : Conférences sur les modes d'habiter

SENSIBILISER

3. Visites de réalisations exemplaires

A la demande d'une collectivité, le CAUE a organisé 2 jours de visites sur le thème " Comment réhabiliter un bâtiment patrimonial et construire en centre ancien". Ses visites, ouvertes à tous, ont été l'occasion de rencontrer les élus et les architectes des réalisations de :

- l'ancien couvent de Frons réhabilité en logement pour seniors
- l'ancien couvent de Lissac et Mouret réhabilité en logements et équipements communaux
- l'ilot de Villeneuve, rénové par la création de logements et d'une bibliothèque et
- les HLM du tour de ville de Villeneuve (architecte J. Massip)





Le CAUE a été convié à présenter des réalisations aveyronnaises avec les architectes et les élus lors de journées de sensibilisation organisées par des CAUE voisins :

- Le devenir des petites salles polyvalentes exemple de la salle de St-Parthem, au CAUE 46
- Les extensions de bourg exemple du Lotissement du Frêne à Laguiole, au CAUE 82

Le CAUE a présenté la démarche du lotissement de Laguiole lors des voyages d'études :

- du PNR des Causses du Quercy
- du CAUE09, du Conseil Général de l'Ariège et des élus de la commune Des Pujols (09)
- de l'Université de Limoges
- du Certu (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) - Ministère de l'écologie.



IN-FORMER

ACQUERIR, ORGANISER, METTRE A DISPOSITION DE L'A.U.E.

	Réalisé 2013	Réalisé 2012
Revue de presse	31,25	61,50
Recherche documentaire et diffusion	63,25	41,50
Edition et réalisation de documents	33	138,25
Communication	119,25	28,75
Urcaue : commissions	6,50	9,50
total	253,25	279,50

Fiches, carnets, guides de sensibilisation, cartographies et photographies

Le CAUE édite et met en ligne des documents d'information et de sensibilisation.

- Fiches d'architectures contemporaines
- CD-Rom des entités paysagères de l'Aveyron
- Livret "architecture et Design"
- Ouvrage "Coeur de village de l'Aveyron
- Carnet "accessibilité des espaces publics"
- Carnets de visite du parc d'activité St-Jean"Le-Cassé", des opérations d'habitat de Mange-Pomme, Ste Radegonde et Roguebrune
- Fiches pratiques "Parking enherbé" "planter un arbre"
- Fiches action sur "l'aménagement des bourg-centres" "PADD du Naucellois" "projet d'aménagement de Roquefort"
- Fiche réalisation sur la "modernisation et la mise en accessibilité d'une hôtellerie patrimoniale"

Rédaction de revue, manuel, référentiel nationaux

Les CAUE sont constitués en réseau afin d'établir des liens, des échanges d'informations au-delà de leur département et capitaliser leurs savoir-faire.

Ils ont été invités à rédiger un numéro spécial de la Revue Urbanisme sur le thème de l'étalement urbain, bilan des 7 rencontres de l'université permanente des CAUE, dont une à Rodez.

Les CAUE sont régulièrement contactés par le Certu (service du Ministère de l'écologie) pour coopérer à leur différentes publications, notamment sur les exemples des lotissements de Ste Radegonde et Laquiole.



IN-FORMER

Revue de presse

La revue de presse est accessible à tout moment sur un blog dédié et mis à jour toutes les semaines : www.cauedoc.fr

Centre de documentation

Le centre de documentation du CAUE est ouvert à tous. A ce jour, le CAUE dispose plus de 1800 ouvrages référencés. La plupart peuvent être empruntés. Idem pour les nombreuses revues auxquelles le CAUE est abonné.

Outils Internet

www.paysageaveyron.fr Blog dédié aux paysages de l'Aveyron www.caueactu.fr Blog dédié aux actions de conseil, sensibilisation et d'information du CAUE. www.caue-mp.fr mutualise les publications des 8 CAUE régionaux.

Expositions

Le CAUE met à dispositon des collectivités, établissements scolaires, médiathèques, associations,

ces 4 expositions. Le prêt est gratuit!

- Les entités paysagères de l'Aveyron
- Les villages de l'Aveyron
- Architecture contemporaine en Aveyron
- Architecture et design 1850 1920 1950





Union Régionale des CAUE

Participation aux réunions de directeurs et commissions mises en place par l'Union Régionale des CAUE

IN-FORMER

VIE DE L'ASSOCIATION

La formation du personnel

L'équipe du CAUE suit régulièrement des formations techniques et des conférences afin de mettre à niveau ses connaissances.

- Urbanisme, construction, aménagement de l'espace : les données de bases
- Urbanisme participatif et architecture durable (voyage d'études CAUE 45)
- Comment choisir entre les différentes procédures d'aménagement
- Rédiger pour être compris
- Recours contre les permis de construire



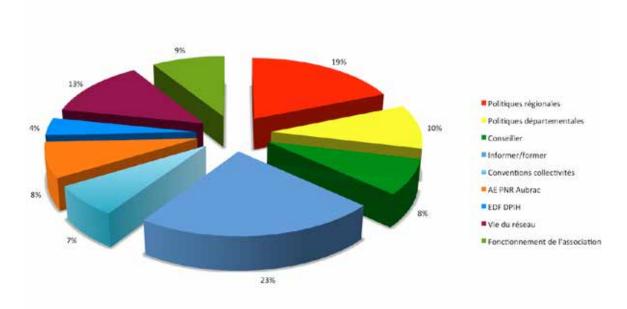
Le réseau des CAUE

L'équipe et sa présidente participent aussi aux rencontres organisées par le réseau des CAUE et la FNCAUE :

- Réunions statutaires de la FNCAUE et de l'URCAUE
- Université d'été des CAUE à Marseille.
- Comité de pilotage stratégique à la FNCAUE
- Séminaire sur l'articulation CAUE/Offre départementale d'ingénierie à la FNCAUE



TEMPS PASSÉ SUR LES MISSIONS



Le coût de journée 2013 du CAUE s'élève à 448 euros.

Conseils aux collectivités In-former	88 jours 335.25 jours	37 440 €
In-former	335,25 jours	125 004 €
Expositions-colloques-Conférences	91,50 jours	35 496 €
Mise à disposition d'informations	243,75 jours	89 507 €
PROGRAMME DU CONSEIL RÉGIONAL	281 jours	108 975 €
Politiques territoriales & montagne	13,75 jours	54 829€
Tourisme durable	127,25 jours	46 809€
Patrimoine	18 jours	7 337 €
PROGRAMME CONSEIL GÉNÉRAL	144,75 jours	55 390€
Coeur de village	65,25 jours	25 617€
Bourg Centre	57 jours	21 526€
Environnement - Tourisme	22,5 jours	8 058 €
CONVENTIONS COMMUNES ET COMMNAUTÉS	110,50 jours	45 070 €
AE PNR AUBRAC	97,50 jours	1 981 €
EDF-DPIH	56,26 jours	4 758 €
DATAR Massif-Central	16,50 jours	6 473 €
VIE DE L'ASSOCIATION ET DU RÉSEAU	188,50 jours	74 349 €
FONCTIONNEMENT INTERNE	132,50 jours	173 604 €

COMPTE DE RÉSULTAT 2013

PRODUITS	du 01.01.13 au 31.12.13	du 01.01.12 au 31.12.12	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION - montants nets	572 228	386 755	185 473
Taxe départementale CAUE	530 628	367 629	162 999
Conventions communes et communautés	20 000	10 000	10 000
Convention AE PNR AUBRAC	9 600		9 600
Convention EDF	12 000		12 000
Convention URCAUE		3 726	-3 726
Convention FNCAUE		5 000	-5 000
Convention de formation stagiaire		400	-400
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	62 775	156 395	-93 620
Subvention Conseil Général		75 000	-75 000
Subvention Conseil Régional	53 000	53 000	0
Cotisations	4 861	5 736	-875
Différences de règlement	12	5	7
Transfert de charges	4 903	22 654	-17 751
PRODUITS FINANCIERS	15 039	1 211	13 828
TOTAL DES PRODUITS	650 043	544 362	105 681
SOLDE DÉBITEUR = DÉFICIT	-16 637	-150 514	133 877
TOTAL GÉNÉRAL	666 680	694 876	-28 196
CHARGES			
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats non stockés	5 713	8 429	-2 716
Services extérieurs	40 193	53 048	-12 855
Autres services extérieurs	57 700	62 526	-4 826
Impôts, taxes et versements assimilés	31 801	37 099	-5 298
Salaires et traitements	359 032	364 459	-5 427
Charges sociales	156 745	155 744	1 001
Autres charges de personnels	723	710	13
Dotations aux amortissements	8 810	9 934	-1 124
Autres charges	258	1	257
CHARGES FINANCIERES	3 453	132	3 321
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 252	2 794	-542
TOTAL DES CHARGES	666 680	694 876	-28 196
SOLDE CRÉDITEUR = EXCÉDENT			
TOTAL GÉNÉRAL	666 680	694 876	-28 196

BILAN 2013

	Brut	Amortis.	Net au	Net au
BILAN ACTIF		Provisions	31.12.13	31.12.12
DILAN ACTIF				
ACTIC IMMODILICE				
ACTIF IMMOBILISE Concessions, brevets	10 638	10 638		915
Ins. Techn. mat.& out.ind.	8 175	7 945	231	353
Autres immo. corporelles	80 898	77 549	3 349	8 964
Autres titres immobilisés	762		762	762
TOTAL	100 474	96 132	4 342	10 994
ACTIF CIRCLII ANIT				
ACTIF CIRCULANT	411 460		411 460	177.040
Autres créances	411 469		411 469	177 949
Valeurs mobilières de placement Disponibilités	138 253		138 253	256 838
Charges constatées d'avance	2 712		2 712	2 324
TOTAL	552 435		552 435	437 111
TOTAL	JJZ 1 JJ		JJ2 1 JJ	757 111
TOTAL ACTIF	652 909	96 132	556 776	448 105
BILAN PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Report à nouveau			335 973	486 487
résultat de l'exercice			- 16 637	-150 514
TOTAL			319 336	335 973
PROVISION POUR RISQUE ET C	HARGES			
TOTAL			3 453	
EMPRUNTS ET DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés			40 038	33 426
Autres dettes			193 949	78 706
Produits constatés d'avance				
TOTAL			233 987	112 132
TOTAL PASSIF			556 776	448 105

Dans la continuité des années précédentes, les actions du CAUE pour l'année 2014 seront organisées à partir des missions: conseiller, accompagner et informer.

CONSEILLER

Mission de base définie par la loi de 1977, l'intervention du CAUE se décline avec trois publics principaux.

Le conseil aux particuliers avec 6 jours de permanences par mois répartis dans le territoire, Millau, Villefranche et Espalion. Ainsi qu'à Rodez au CAUE.

Le conseil aux communes. L'équipe du CAUE répond ponctuellement aux demandes des communes aussi bien en ce qui concerne les enjeux d'urbanisme opérationnel (lotissement...) que ceux liés à l'architecture et au patrimoine (réhabilitation ou requalification de bâtiments communaux) mais aussi par rapport aux enjeux environnementaux (fleurissement, protections paysagères...)

Le conseil auprès des administrations principalement par une participation à différentes commissions techniques (MISAP, commission des sites, CDAC...) ainsi que le conseil portant sur des projets de bâtiments publics (maison de santé - ARS) ou des projets de méthanisation.

ACCOMPAGNER

1/ DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON

1 / ACCOMPAGEMENT DES TERRITOIRES : Accompagner le département dans la mise en œuvre et le suivi des politiques décidées par le Conseil Général ou relevant de ses compétences obligatoires dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement

1.1/ tourisme

Pour les projets d'hébergement touristique, le CAUE intervient auprès du Conseil Général, en phase préalable des opérations pour accompagner les porteurs de projets à élaborer le projet en cohérence avec les objectifs de qualité définis par la politique départementale.

1.2 / cœur de village

À travers ce programme départemental d'aménagement des espaces publics, le CAUE accompagne les collectivités locales de moins de 1000 habitants, en préalable à l'intervention d'un maître d'œuvre privé. Le CAUE établit un cahier de recommandations afin de définir, avec les élus les enjeux liés à l'aménagement des espaces publics. Ce document permet d'établir un « schéma directeur », définissant des principes d'aménagement et une hiérarchie des interventions.

Ce document, généralement élaboré dans un délai de trois mois fera l'objet d'une présentation devant le Conseil Municipal. Le schéma directeur aura été simultanément transmis au Conseil Général. L'étape suivante consistera en l'organisation d'une réunion de restitution finale par la commune associant les différents acteurs et autant que possible le maître d'œuvre choisi par la collectivité.

1.3 / bourgs centres

Depuis 2001, pour répondre à la demande des communes de plus de 1000 habitants, le Conseil Général de l'Aveyron, dans le cadre de sa politique pour renforcer l'attractivité territoriale a mis en place le programme « Aménagement urbain des Bourgs Centres. ». L'intervention du CAUE et les modalités de mise en œuvre sont de même natures que pour le programme Cœur de village.

Un tableau de bord de suivi des opérations sera mis à jour régulièrement par le CAUE et transmis aux services du Conseil Général (Direction des Politiques Territoriales et des Actions auprès des Collectivités Locales).

1.4 / Aveyron Ingénierie (E.P.A.)

Accompagner les maîtres d'ouvrages et les structures d'animation des territoires dans leurs démarches de prise en compte de l'architecture de l'urbanisme et de l'environnement.

Dans le cadre d'une nouvelle étape de la décentralisation et de la réorganisation des territoires, le Projet de loi portant décentralisation et réforme de l'action publique, prépare le renforcement du rôle des départements sur les solidarités sociales et territoriales. La loi entend renforcer le département en matière d'habitat, de foncier, de mobilité, de transition énergétique et de préservation des espaces naturels.

Dans cette perspective, un projet de convention pourrait être envisagé pour définir les complémentarités dans les compétences et les capacités d'expertise du CAUE et de l'Etablissement Public Administratif : Aveyron Ingénierie, dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme réglementaire (PLUI – ScoT) de l'urbanisme opérationnel (Lotissement – extension de quartier – ZAC) comme pour les projets de bâtiments communaux (construction - réhabilitation).

2 / ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1 / Environnement

- Le CAUE apportera son assistance technique au Conseil Général dans le cadre du Fonds Départemental d'Intervention pour l'Environnement, notamment pour l'intégration paysagère des bâtiments professionnels hors sites classés ou inscrits et ce, par des préconisations en amont de la finalisation des projets.

 Il participera aux divers travaux des jurys des concours Départementaux de fleurissement, du patrimoine et de l'environnement, ainsi qu'aux animations techniques développés sur le fleurissement et le développement durable auprès des communes du Département.
- ❖ Gestion de l'espace : le CAUE apportera de manière ponctuelle et à la demande du Conseil Général, son expertise pour les programmes ou actions relevant de la politique départementale de gestion de l'espace.
- Activités de pleine nature: Le Conseil Général pourra solliciter le CAUE dans le cadre de la mise en place de panneaux sur les itinéraires du topoguide « L'Aveyron à pied ». Cette intervention pourra se faire au niveau des propositions de thèmes à développer sur les panneaux ainsi que sur les recherches bibliographiques et iconographiques disponibles au CAUE.
- ❖ La qualité d'aménagement des espaces publics se révèle dans la plantation de végétaux adaptés aux lieux. Afin de prendre en compte ce critère dans les aménagements d'espaces publics, le CAUE accompagnera la pépinière départementale sur l'évolution de la palette végétale en vue d'une meilleure adéquation en fonction des entités paysagères du département (formation et conseil auprès de la pépinière sur des aménagements ponctuels tels que : aménagements des entrées de villages...). Dans le cas de projets conséquents, le CAUE pourra proposer une expertise à la demande du Conseil Général.

D'une manière transversale, le Conseil Général pourra solliciter le CAUE pour expertise et avis sur la qualité d'intégration paysagère en préalable des projets pour lesquels une aide départemental est attendue.

2.2 / Parcs Naturels Régionaux - Unesco

« Le patrimoine naturel du département de l'Aveyron est une grande richesse pour notre territoire. Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des outils essentiels pour concilier protection des richesses (faune, flore, patrimoine culturel...) et développement durable. Le Conseil général accompagne l'action du Parc Naturel des Grands Causses et la construction du nouveau Parc Naturel de l'Aubrac.»

.

Le paysage est un thème de travail récurrent et quotidien pour le CAUE de l'Aveyron. Plusieurs projets ont d'ores et déjà été menés et ce depuis plusieurs années : en 2007, CDrom Entités paysagères de l'Aveyron, en 2010, Blog Paysages de l'Aveyron, depuis 2011 projet d'Atlas des paysages.

Dans cette perspective, la mission du CAUE permettra d'accompagner les territoires et leurs Elus et des acteurs de l'aménagement, pour les actions de suivi des communes aveyronnaises du périmètre Unesco et pour accompagner l'Association d'émergence du Parc Aubrac, comme dans les démarches visant à l'orientation qualitative des documents d'urbanisme, des schémas d'orientation, des études paysagères... par la valorisation du paysage, de l'aménagement urbain afin de prendre en compte le développement durable et les objectifs du Grenelle de l'Environnement et du Plan Climat Energie du Conseil Général.

Dans le cadre de l'association de l'entente interdépartementale pour la gestion du perimètre UNESCO le CAUE participe avec les CAUE du Gard, de la Lozère et de l'hérault à la création de l'observatoire photographique du territoire.

2/ DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC L'URCAUE ET LE CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES

Le protocole d'accord pluriannuel (2011 – 2014) dans les domaines des politiques territoriales et de l'économie touristique ainsi que le patrimoine et le développement durable a été mis en place en 2011 entre le Conseil Régional Midi-Pyrénées et l'Union Régionale des CAUE.

Le protocole prévoit la mise en œuvre de conventions dans chaque département définissant pour chaque année un programme opérationnel par territoire qui permet de valider l'intervention du CAUE. dans les programmes spécifiques de ses différents partenaires : le Conseil Général de L'Aveyron, le Conseil Régional et les Pays.

1 - Politiques territoriales & montagne

Dans cette perspective, le CAUE définit un programme d'action pour chaque Pays concernant les politiques territoriales, le développement urbain (parking de gare, aires de co-voiturage, cellules de conseil architectural.) ainsi que pour l'accompagnement de la mise en œuvre du projet d'émergence du Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

1.1 - Participer au développement durable

« Il conviendra d'accompagner les projets de développement durable qui concourent à la préservation et à l'attractivité des territoires. Seront notamment soutenus les projets d'économie et de maîtrise de l'énergie (énergies renouvelables) ainsi que l'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite ou handicapées. <u>Les nouvelles formes d'activités seront favorisées dans le cadre des dispositifs d'intervention de la Région relevant de l'économie sociale et solidaire</u>. »

Accompagnement des projets d'unités de méthanisation : Le CAUE intervient auprès des porteurs de projet d'unité de méthanisation agricole sur le volet Concertation/Intégration Paysagère. Pour cela, le CAUE réalise un diagnostic territorial afin de favoriser une bonne intégration du projet dans son environnement territorial et social (analyse du foncier, des contraintes, des flux et de l'organisation et l'implantation des équipements dans le site) et met en place ensuite des outils de sensibilisation et de concertation avec les habitants (réunions d'information...).

1.2 - Création d'équipements structurants

« Pourront également être intégrés dans les Conventions Territoriales de Pays ou de Parcs Naturels Régionaux les projets d'intermodalité et leur complémentarité avec les modes doux et la voiture particulière (dont l'aménagement de parkings liés aux gares). »

Aires de co-voiturage : le CAUE accompagne les projets d'aménagement d'aire de co-voiturage porté par le Pays du Rouergue Occidental et le Pays Ruthénois & Parc Naturel régional des Grands Causses.

- recensement et diagnostic des sites
- aide aux communes pour la rédaction de cahier des charges
- proposition des outils de communication : expositions, publications, dossier de presse

2 – Economie & Tourisme durable

Le CAUE accompagne depuis plusieurs années des démarches qualitatives en matière de valorisation paysagère, architecturale, patrimoniale pour la création et la modernisation d'hébergements et d'équipements touristiques

2.1 – qualification de l'offre touristique

Ce volet comprend la coordination avec les partenaires du tourisme au plan départemental et régional, les actions d'information et de sensibilisation sur les thématiques « tourisme et handicap » « tourisme et développement durable » ainsi que l'accompagnement des filières d'hébergement touristiques : HCC - hôtellerie de charme et de caractère, hôtellerie de plein air, villages de vacances

2.2 - Grands Sites

Quatre « grands sites » ont été labellisés en Aveyron : Viaduc de Millau, Conques, Villefranche/Najac et Rodez. Le CAUE accompagne les opérateurs (OT) et les communes en ce qui concerne la qualité et l'accessibilité des sites et des équipements ainsi que l'accompagnement pour l'aménagement des espaces publics à Millau, Villefranche de Rouergue, Najac et Roquefort.

3 - Développement par le patrimoine

En 2007, dans le cadre du transfert de compétence entre l'Etat et les régions, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées a initié une réflexion sur le patrimoine auquel les CAUE et l'URCAUE ont été associés. Le protocole prévoit, de compléter la publication du recensement réalisé depuis 2010 concernant les dispositifs constructifs traditionnels ainsi que des ressources en matériaux et savoir-faire spécifiques à l'Aveyron.

Pour l'année 2014, le CAUE participera à la mise en place d'une première session de formation continue en partenariat avec l'école d'Architecture de Toulouse.

L'objectif porte sur la transmission des savoir-faire traditionnels avec l'organisation de stages pratiques, à destination des étudiants mais également des architectes, des entreprise, des agents des collectivités... sur des chantiers de réhabilitation du patrimoine en partenariat avec les acteurs régionaux et départementaux (chambre de métiers, Institut de la pierre)

4 - Performance énergétique et qualité environnementale des bâtiments

Ce programme, mis en œuvre en partenariat avec l'ADEME, l'ARPE et l'URCAUE a pour objectif de faciliter l'émergence d'équipements publics respectueux de l'environnement et des principes de développement durable dans la perspective de l'application du « Grenelle de l'environnement ». Il concerne les projets urbains (extensions, lotissements) ainsi que les bâtiments et espaces publics de petites dimensions.

- Accompagnement de démarches transversales dans les domaines d'intervention du CAUE, politiques territoriales, tourisme et patrimoine, dans le cadre de l'Agenda 21.
- Participation aux travaux du CerCAD concernant la construction de bâtiments économes et emblématiques du développement durable »

3/ DANS LE CADRE DE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LA DATAR, LES PARCS, LES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATIONS, DE COMMUNAUTES DE COMMUNE ET DE COMMUNES

Depuis déjà quelques années, le CAUE est de plus en plus souvent sollicité par les communautés de communes et les communes d'une certaine importance pour un appui technique sur des projets à longs termes.

Conformément à la loi de 1977, l'intervention du CAUE doit se faire hors du champ concurrentiel. Elle doit être gratuite. La T.D. CAUE permet le financement des missions de conseils auprès des particuliers, des élus et des agents des administrations, mais ne permet pas de développer les missions d'accompagnement des collectivités territoriales au-delà d'une participation à des réunions de commission.

Compte-tenu de la conjoncture économique, de son impact dans le domaine de la construction, et de l'évolution des demandes des collectivités locales liées à la réorganisation des services de l'état, le CAUE est amené à proposer la mise en place de conventions communales et intercommunautaires permettant d'accompagner les élus et les techniciens, au-delà de la mission de conseil.

Ces conventions, forfaitaires et financées à parité sur les fonds propres du CAUE, ont pour objectif d'accompagner les projets d'aménagement des collectivités.

Mais aussi dans la mise en place des intercommunalités, de développer des actions de sensibilisation des techniciens et des habitants, de proposer des outils de concertation et des ateliers publics d'urbanisme et d'architecture, d'accompagner le conseil amont sur les projets de permis de construire aussi bien auprès des pétitionnaires que des services techniques.

Pour l'année 2014 des conventions seront envisagées, avec la commune de Laissac pour développer des outils de concertation, avec la commune de Viviez pour accompagner les projets de requalification de l'entrée Ouest de la commune, avec la DATAR pour accompagner l'action d'écodéveloppement territoriale des petites et moyennes villes du Massif-central, en Aveyron les villes de Saint Affrique et Decazeville et avec l'Association d'Emergence du PNR de l'Aubrac pour le volet « **Patrimoine paysager** » du diagnostic technique du territoire et en collaborant avec les autres CAUE sur le volet « **Patrimoine urbain** »

INFORMER

Sensibilisation en milieu scolaire

Animations scolaires : Le CAUE intervient dans les classes à la demande des enseignants pour sensibiliser les élèves à la connaissance et à la compréhension des paysages aveyronnais et de l'architecture contemporaine.

Chaque année c'est près de 200 élèves avec une dizaine de classes des écoles, des collèges et des lycées du département qui sont accompagnées par l'équipe du CAUE à partir des projets des enseignants.



Initiation à l'urbanisme - Collège Denayrouse - Espalion

Sensibilisation des élus et des administrations

« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Art. 7. - (Modifié par Décret 86-984 du 9 Août 1986, art 7 XLIII, JORF 27 août 1986



Sensibilisation des jeunes Conseillers Généraux de l'Aveyron

<u>Ateliers-visites</u>: maison bois & individuelles, lotissement, documents d'urbanisme, intégration paysagère... Les ateliers s'inscrivent dans la mission d'information et de formation du CAUE. Ils ont pour objectif de sensibiliser en amont tous les acteurs: porteurs de projets, élus, administration.

Ils répondent aux questions qui émergent du travail quotidien de l'équipe du CAUE. ainsi qu'aux demandes des agents des administrations, des élus ou des habitants.

Le programme de cette année, propose une réflexion à partir de visite de site de réalisation exemplaire: lotissement, zone d'activité... aussi bien en Aveyron que dans les autres départements de la région Midi-Pyrénées.

<u>Expositions</u>: Depuis plusieurs années, l'équipe du CAUE, met à disposition des divers acteurs du département, élus, techniciens et enseignants, des expositions à partir du travail quotidien du CAUE: villages de l'Aveyron, Architectures contemporaines en Aveyron, Architecture et Design, Entités paysagères de l'Aveyron.

Informations

Depuis cinq ans, le CAUE a mis en place des outils de communication : un **programme semestriel** (hiver-printemps & été-automne), une revue de presse mensuelle, à destination des acteurs de l'aménagement du cadre de vie et de l'architecture : Elus, architectes, urbanistes, entreprises, agents des administrations et des collectivités locales.

Ces documents sont diffusés sous format papier et Internet.

D'autre part le projet de site Internet mutualisé au niveau régional avec l'URCAUE est opérationnel depuis janvier 2006.

www.caue-mp.fr puis site de l'Aveyron

Par ailleurs le CAUE développe des outils de communication internet spécifiques : trois « BLOGs » sont opérationnels : cauedoc.fr – caueactu.fr – paysageaveyron.fr

NOUVELLES MISSIONS & ACTIONS

DANS LE CADRE DES REFORMES TERRITORIALES ET DE DECENTRALISATION ET DU PROJET DE LOI PATRIMOINE

1. CONVENTIONNEMENT DRAC / STAP / CAUE

Actuellement en cours d'élaboration, le projet de loi Patrimoine, envisage de renforcer les missions confiées par la loi de 1977 aux CAUE à partir de deux axes ;

- « ...promouvoir la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie »
- « ...favoriser la connaissance de l'architecture et diffuser la culture architecturale, paysagère et urbaine »

Dans cette perspective, un projet de convention DRAC/CAUE, dans chaque département, aura pour objectif de préciser les outils à mettre en œuvre pour permettre de remplir cette mission.

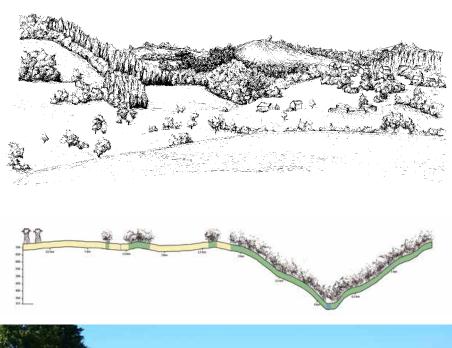
Pour le premier point, il sera envisagé :

- D'une part « d'utiliser pleinement les documents d'urbanisme comme vecteurs et leviers d'une meilleure qualité architecturale et paysagère du cadre de vie (PLUi) »
- D'autre part « Veiller à garantir l'accès au conseil architectural sur les constructions et aménagements à l'ensemble des maîtres d'ouvrage (publics ou privés). »
- Il serait envisagé le recours aux CAUE pour tous les pétitionnaires dans tout le territoire des communes dotées d'une protection au titre des monuments historique ou d'un classement de site.

Plateau de pâturage parsemé de boisements

Cette partie de la Viadène se caractérise par la présence importante de boisement à l'intérieur desquels sont ouverts de grandes étendues de pâturage peu découpées par les haies bocagères.

Sa proximité avec les vallées encaissées renforce la sensation d'une présence boisée, car ces dépressions dégagent de grands horizons boisés.





Extrait du travail réalisé sur l'unité de la Viadène par Florien Gomis, paysagiste stagiaire

pour le second point :

« Au sein du Grand projet national pour l'éducation artistique et culturelle (EAC) des thématiques liées à l'architecture et au cadre de vie. Il conviendra de veiller à une bonne prise en compte du domaine de l'architecture dans les "parcours d'EAC"».

- Dans le domaine de la sensibilisation des publics scolaire à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement, le CAUE souhaite proposer un travail de définition des outils pédagogiques avec la DRAC, l'inspection Académique, les DSDEN et les enseignants, en fonction des trois niveaux d'interventions: Ecoles, Collèges, Lycées,
- Par ailleurs, ces dispositifs nécessiteront l'organisation de partenariats et de conventions avec les collectivités: communes, département, région prévus dans le cadre des Projets éducatifs territoriaux (PEDT) et des contrats d'éducation artistique (CLEA).
 - « ...La poursuite d'un travail de connaissance de l'architecture récente et contemporaine et de sensibilisation à la qualité architecturale auprès des élus locaux, constructeurs et bailleurs sociaux»
- Le CAUE propose déjà dans le cadre de ses missions de sensibilisation aux élus, aux agents des collectivités et aux acteurs de l'aménagement la mise en place d'ateliers de formation, de concertation adapté à l'échelle et à la demande des communautés et des territoires.

2. CONSTRUCTION DES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'URBANISME REGLEMENTAIRE : SCOT – PLUI – INTERCOMMUNALITE

La loi Alur adoptée le 20 Février, confirme la compétence des communes et des intercommunalités dans le domaine de l'urbanisme réglementaire (ScoT, PLUi, instruction des permis de construire). De nombreuses collectivités des départements ruraux, comme l'Aveyron, ne disposent pas souvent des moyens techniques et humains pour assurer ces missions.

Dans ces perspectives, 2014 doit permettre de mettre en place une réflexion, avec les services de l'Etat (DDT) les communes, les intercommunalités et les Parcs Naturels sur les nouveaux outils et dispositifs de conseil aux particuliers et d'instruction des permis de construire : cellule de conseil architectural, formation et accompagnement des instructeurs, chartes de qualités des projets d'urbanisme réglementaire et opérationnel comme pour les opérations d'aménagement...

Ces dispositifs pourront s'appuyer sur le travail de mise en place depuis trois ans pour la réalisation de l'ATLAS DES PAYSAGES DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON (UNITÉS PAYSAGERES)

En Aveyron, les paysages construits par l'homme depuis des générations sont des outils économiques autant pour l'agriculture, que pour le tourisme mais aussi depuis quelques années pour la qualité de son environnement et son attractivité résidentielle. Ainsi, les Paysages viticoles en terrasse (charte de Fontevraud) font partie du patrimoine et doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le domaine de l'urbanisme réglementaire.

Le travail du CAUE pour la prise en compte des usages et des structures du paysage s'inscrit dans la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et du développement durable à travers les documents d'urbanisme grâce à une déclinaison des entités paysagères à l'échelle des territoires (définition des trames vertes et bleues) ainsi que par la prise en compte de la géologie, du relief et des usages du paysage dans les documents intercommunaux.

Le projet d'une définition des unités paysagères sur l'ensemble du département de l'Aveyron consiste à décliner des cartographies, des définitions et des enjeux plus précisément à l'intérieur de chaque entité paysagère. (La Convention Européenne du Paysage prévoit en effet le passage de l'entité 1/250 000 em à l'unité paysagère 1/100 000 em)

stationnements enherbés

à Rignac

< contexte du projet >

une structure bocagère / un terrain en légère pente La qualité de ce lieu est composée

par la transition entre l'agglomération et le cadre rural que sont les prés ainsi que par la présence d'une zone humide en fond de terrain. L'esprit rural est à conserver dans le respect d'une structure bocagère très présente. Ce lieu est une des nouvelles « portes » d'entirée de Rignac, d'où la nécessité d'accorder un soin particulier à son aménacement.

des contraintes /

La construction d'un village de vacances entièrement pieton nécessite l'aménagement d'un parking annexe. La faible fréquentation dans l'année mais intense en saison est à prendre en compte. Une partie du parking est publique (accesssible aux usagers de la piscine et du parc de la Peyrade) tandis que l'autre doit être réservée aux résidents et donc fermée.





L'emploi de l'herbe renforcée est apparu évident pour des raisons techniques mais également esthétt ques. Matériau perméable, adapté à des stationnements de faible fréquentation, il valoris e le lieu en conservant un aspect vert tout au long de l'année et permet un usage polyvalent.

Le parking est lié à la structure bocagère par la plantation de haite basées sur le modèle existant. Le modèle doux des paliers de stationnement accompagne la pente naturelle du terrain.

La plantation d'arbres (essences locales telles que c'hâtaigniers, chênes, frênes) alternée avec des arbustes a permis d'viter l'emploi d'un grillage de olôture.

CA

Ces outils permettent au CAUE d'intervenir auprès des communes rurales comme accompagnement et centre de ressources documentaires pour les élus et les bureaux d'études. Cela permettra également de pérenniser et de renforcer l'appui du Conseil Général auprès des collectivités dans le domaine de l'environnement en valorisant dans les documents d'urbanisme le travail de diagnostic des programmes « cœur de village » et « bourg centre »

Ainsi, le travail du CAUE s'inscrit dans la continuité et concerne l'accompagnement des projets de SCoT et de définition des intercommunalités. Il consiste (à la demande des territoires) à la production de cartographies et de documents de synthèses des données territoriales, constituées à partir des ressources et des archives du CAUE (entités et unités paysagères, accompagnement des « cœur de village », des « bourg-centre » des documents d'urbanisme, etc...).

Ces documents, adaptés à chaque échelle territoriale, mettant en évidence les spécificités et l'importance des paysages dans le fonctionnement des territoires, seront mis à disposition des élus, des techniciens et des bureaux d'étude. (Le CAUE sera un outil d'accompagnement du Conseil Général dans la mise en œuvre des projets d'urbanisme réglementaire)

« Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture d'urbanisme ou d'environnement. Il contribue directement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrages, des professionnels, des agents des administrations et des collectivités...»

Article 4 de la loi de 1977 sur l'Architecture

3. LES CAUE LABORATOIRES D'IDÉES, DE RECHERCHE ET D'EXPÉRIMENTATIONS.

L'équipe du CAUE remplit cette mission quand nous mettons en œuvre une analyse de la construction et de l'usage des paysages de l'Aveyron par entités paysagères, mais aussi dans le recensement des dispositifs constructifs pour le patrimoine, comme dans le domaine du tourisme, un accompagnement pour les bâtiments économes et les démarches de tourisme durable.

Le CAUE remplit également son rôle de défricheur de terrain quand il accompagne des projets expérimentaux: une salle communale à qualité environnementale à St Parthem, une démarche AEU à Gramond, un « éco-lotissement » à Laguiole, un parking enherbé à Rignac... Sa mission est alors d'être un lieu de la réflexion sur les mutations en œuvre et l'évolution des enjeux d'aménagement.

C'est à travers une « connaissance » (co-naissance) du territoire depuis plus de trente ans que le CAUE est aujourd'hui un acteur pertinent pour être force de proposition et faciliter la mise en place, pour les prochaines années, des outils et des politiques dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie du Conseil Général pour notre département.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014

CHARGES	COMPTE DE RESULTAT 2013	PREVISIONNEL 2014
AUTRES ACHATS NON STOCKES	5 713	7 350
6061 - carburants, lubrifiants	2 786	3 000
6063 - fournitures d'entretien	319	600
6063 - petits équipements	513	1 000
6064 - fournitures administratives	1 827	2 500
668 - autres fournitures	268	250
SERVICES EXTERIEURS	40 193	40 652
6132 - locations immobilières	19 089	19 200
6135 - locations mobilières	6 253	6 252
614 - charges locatives	4 482	5 000
615 - entretien immobilier et mobiliers	4 545	4 650
6155 - entretien matériel de transport	1 404	1 500
616 - assurances	1 491	1 550
618 - documentations	2 410	2 000
6185 frais de colloques	520	500
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	57 700	44 576
622 - honoraires architectes, comptables	8 626	8 600
6222 - Prestation de formation	5 339	5 000
6227 - Prestation intervenant extérieur	7 430	
6228 - Prestation ménage locaux	1 214	
623 - publicités, dons, libéralités		950
625 - voyages, missions, réceptions	18 411	16 820
626 - poste, télécommunications	2 871	3 150
627 - services bancaires et assimilés	255	260
628 - concours divers (cotisations)	13 553	9 796
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	31 801	23 884
631 - taxe sur les salaires	28 416	20 200
633 - formation professionnelle	3 385	3 684
SALAIRES ET TRAITEMENTS	359 032	371 020
641 - salaires du personnel, indemnités et avantages	359 032	371 020
CHARGES SOCIALES ET FISCALES	156 745	156 759
645 - Urssaf, Malakoff, Ircantec, Assedic	156 745	156 759
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	723	736
648 - autres charges de personnel	723	736
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS/IMMO. AUTRES CHARGES	8 8 1 0	8 350
CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 453 2 252	400
TOTAL DES CHARGES	666 680	653 727
SOLDE CRÉDITEUR - EXCÉDENT		104 473
TOTAL GÉNÉRAL	666 680	758 200

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014

PRODUITS	COMPTE DE RESULTAT 2013	PREVISIONNEL 2014	
PRODUITS D'EXPLOITATION	572 228	690 000	
7060 - Prestations TDCAUE	530 628	630 000	
7061 - Conventions collectivités	20 000	24 000	
7065- convention DREAL		16 000	
7066 - convention AE PNR Aubrac	9 600		
7067 - conventions EDF	12 000		
7069 - convention DATAR		20 000	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (d'accompagnement)	53 000	53 000	
7417 - Conseil Régional	53 000	53 000	
COTISATIONS	4 861	4 700	
7560 - Cotisations	4 861	4 700	
AUTRES PRODUITS	12	0	
7580 - différence de règlement	12	0	
TRANSFERT DE CHARGES	4 903	5 000	
7910 - transfert charges d'exploitations	4 903	5 000	
PRODUITS FINANCIERS	15 039	5 500	
768 - Produits financiers	15 039	5 500	
TOTAL DES PRODUITS SOLDE DÉBITEUR - DÉFICIT	650 043 -16 637	758 200	
TOTAL GÉNÉRAL	666 680	758 200	
I O I I LE GEITEIU LE	550 000	, 30 200	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DE DROIT

Le Chef du Service Départemental de l'Architecture Le Directeur Départemental du Territoire L'Inspecteur d'Académie

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES

Jean-Claude ANGLARS, Conseiller Général d'Estaing
Pierre BEFFRE, Conseiller Général d'Aubin
Michel COSTES, Conseiller Général de Rieupeyroux
Jean MILESI, Conseiller Général de Camarès
Alain PICHON *, Conseiller Général de Pont de Salars
Danièle VERGONNIER*, Conseiller Général de Peyreleau

MEMBRES DÉSIGNÉS PAR MADAME LE PRÉFET, en qualité de représentants des professions concernées

Patrice ABADIE, Ordre des Géomètres Patrice CAYROU, Ordre des Architectes Jean LAURENS, Chambres interconsulaires René PUECH, Architecte-urbaniste

en qualité de personnes qualifiées

Louis FARRENQ, UDAF

Eric GADOU, Syndicat des Architectes

MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Hervé BASSET, Architecte
Jean DELMAS, Association Sauvegarde du Rouergue
Roland FALGUIERES *, ADIL/EIE
Christine SAHUET, Chambre des Métiers et Artisanat
Claude SALLES, Maire de Laissac
Marie-Lise TICHIT, CPIE du Rouergue.

MEMBRES ASSOCIÉS

Claude CATALAN, Maire de Montbazens Laurence TOUZÉ, Maire-adjoint de Ste-Radegonde

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Françoise CAHUZAC, Architecte-urbaniste

L'EOUIPE

Directeur

Dominique JACOMET, Architecte D.P.L.G.-Urbaniste ifu

Directrice adjointe

Sylvie CURE, Architecte D.P.L.G., 35h/s.

Chargé(e)s d'études

Marie Dominique ALBINET, Environnement, 28h/s Pédagogie, environnementaliste

Aurélie AUBRY, Paysagiste, 30 h/s Coeur de village, paysage, pégagogie

Françoise CAHUZAC, Architecte D.P.L.G.-Urbaniste,35h/s. Bourgs-centres, Conseo

Stéphane CAILBEAUX, Architecte D.P.L.G., 35h/s. Coeur de village, tourisme

Vincent HURTES, chargé de communication, 35h/s. Communication, graphisme, informatique

Céline LAURENT, Assistante de Direction, 35h/s. Secrétariat, comptabilité, documentation

Halima HOCINE, Agent d'entretien, 5h/s

Florian GOMIS, Stagiaire paysagiste, Esaj Paris

Partenaires du CAUE de l'Aveyron





















